

pertes des bijoux, lingots et autres objets mobiliers confiés à ses soins. Les primes reçues durant l'année se sont élevées à \$11,288, et le montant en vigueur était de \$1,586,500, les pertes encourues s'élevaient à \$1,439.

En 1894, les primes s'élevèrent à \$17,398, le montant en force à \$2,131,400 et les pertes encourues à \$9,514.

1490. L'assurance indemnitaire du crédit a été établie au Canada en janvier 1893. A cette date, la "Canadian and European Export Credit System Company of Newark, New Jersey," fut autorisée à assurer les marchands en gros, entrepreneurs et fabricants contre les pertes occasionnées par les débiteurs insolubles. Les primes perçues dans l'année formèrent la somme de \$25,066, les sommes garanties contre toute perte s'élevant à \$748,500.

Le montant des primes perçues en 1894 a été de \$18,553, le montant garanti étant de \$593,000; les pertes encourues, de \$21,453, et les réclamations payées de \$12,453.

1491. Le montant total des primes perçues pour les assurances de toute nature en 1882-1894 a été :—

ANNÉE.	COMPAGNIES.			Total.
	Canadiennes.	Anglaises.	Américaines.	
	\$	\$	\$	\$
1882.	3,080,218	3,601,467	1,633,238	8,314,923
1883.	3,256,558	3,911,981	1,828,122	8,996,661
1884.	3,484,568	4,251,999	1,956,581	9,693,148
1885.	3,707,360	4,253,733	2,210,324	10,171,417
1886.	4,066,154	4,327,836	2,575,181	10,969,171
1887.	4,605,664	4,633,709	2,937,770	12,177,143
1888.	5,050,337	4,841,614	3,168,206	13,060,157
1889.	6,473,344	5,026,353	3,512,144	15,011,841
1890.	5,996,336	5,175,863	3,910,636	15,082,835
1891.	6,278,200	5,322,535	4,185,313	15,786,048
1892.	6,361,365	5,678,311	4,720,024	16,759,700
1893.	6,900,013	5,824,984	5,042,589	17,767,586
1894*.	7,295,401	5,809,436	5,122,737	18,227,575

* Non compris le produit des assurances maritimes.

Le produit total des primes, de \$8,314,923 en 1882, s'est élevé à \$18,227,575 en 1894, soit de plus de 119 pour 100. Sur cette augmentation de \$9,912,652 en treize ans, les compagnies canadiennes ont perçu pour leur part la somme de \$4,215,183, les compagnies américaines, \$3,489,499, et les sociétés anglaises, \$2,207,969. La proportion pour 100 de chaque part dans l'augmentation totale est, pour les compagnies canadiennes, 42·5, pour les compagnies américaines, 35·2, et pour les anglaises, 22·3.